



Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 28 septembre 2020

Objet : Election du Bureau

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 10h,

Le conseil d'administration du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dûment convoqué en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 3 septembre 2020

Nombre de membres : en exercice : 30, présents : 18, procurations : 7

Présents : Artigue Pierre, Aubert Bernard, Avriault Isabelle, Boissières Jean, Boureau Pascal, Chantran Jean, Durieux Antoine, Denouvion Victor, Fabre Jean-Michel, Graglia Fabrice, Kissi Patrick, Klotz Julien, Leclerc Marie-Claude, Miro Bertrand, Morice Michel, Nadaud-Bassuel Laure, Rumeau Nathalie, Spitz Audrey.

Absents représentés : Bagnéris Patrick (pouvoir donné à Klotz Julien), Julian Alain (pouvoir donné à Klotz Julien), Malric Line (pouvoir donné à Klotz Julien), Mirassou Jean-Jacques (pouvoir donné à Fabre Jean-Michel), Poumirol Emilienne (pouvoir donné à Fabre Jean-Michel), Pouponneau Camille (pouvoir donné à Boureau Pascal), Rolland Isabelle (pouvoir donné à Klotz Julien).

Absents non représentés : Courade Christine, Hébrard Gilbert, Pignard Patrick, Sans Pierre, Tudela François.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le conseil d'administration de Haute-Garonne Environnement s'est réuni afin de désigner les membres du Bureau.

Se sont présentés à l'élection du conseil d'administration :

Président : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac

1^{er} vice-président au titre du Conseil départemental : M. Gilbert Hébrard, Conseiller départemental du canton de Revel

2^{ème} vice-présidente au titre du Conseil départemental : Mme Marie-Claude Leclerc, Conseillère départementale du canton de Plaisance du Touch

3^{ème} vice-président au titre des communes :

- M. Patrick Artigue Conseiller municipal de la Commune de Saint-Geniès-Bellevue,
- M. Thierry Chantran Conseiller municipal de la Commune de Rieumes,
- M. Bertrand Miro Conseiller municipal de la Commune de Montmaurin
- Mme Nathalie Rumeau Conseillère municipale de la Commune de Paulhac.

Secrétaire : M. Patrick Kissi, Conseiller municipal de la Commune de Muret

Nombre de votants 18 Votes exprimés : 25

L'élection du Président, du 1^{er} vice-président, du 2^{ème} vice-président et du secrétaire ont eu lieu à main levée.

L'élection du 3^{ème} vice-président s'est effectuée à bulletin secret.

M. Patrick Artigue : 2 voix

M. Thierry Chantran: 2 voix

M. Bertrand Miro : 3 voix

Mme Nathalie Rumeau : 18 voix

Vu l'article 12 des statuts de Haute-Garonne Environnement qui précise que le renouvellement des conseils municipaux ou du Conseil départemental entraîne le renouvellement du Bureau dans son intégralité.

Vu l'article 23 des statuts qui précise que le conseil d'administration élit parmi ses membres, les représentants au Bureau, à savoir : le Président du Syndicat mixte, trois vice-présidents, deux issus du collège des conseillers départementaux et un du collège des collectivités territoriales et un secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- Approuve la composition du bureau comme suit :

Président : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac

1^{er} vice-président : M. Gilbert Hébrard, Conseiller départemental du canton de Revel

2^{ème} vice-présidente : Mme Marie-Claude Leclerc, Conseillère départementale du canton de Plaisance du Touch

3^{ème} vice-présidente : Mme Isabelle Rumeau, Conseillère municipale de la Commune de Paulhac

Secrétaire : M. Patrick Kissi, Conseiller municipal de la Commune de Muret

La délibération est adoptée à la majorité.



Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président du Syndicat mixte
Haute-Garonne Environnement